Union Nationale des Experts Traducteurs Interprètes près les Cours d'Appel

Siège : c/o Fondation CEDIAS, 5 rue Las Cases – 75007 Paris

Chère consœur, cher confrère,
Vous allez déposer une demande d'adhésion à l'UNETICA et nous vous en remercions.

Article 6 des statuts de l'UNETICA :
Afin d'éviter tous abus susceptibles de ternir l'image de l'association, ne pourront être membres de l'UNETICA que les experts traducteurs - interprètes qui auront fourni la preuve de la régularité de leur situation au regard d'éventuels travaux effectués hors du cadre judiciaire.

- Les membres exerçant en qualité de traducteurs professionnels non salariés seront tenus de fournir leur numéro de SIRET avec le code APE correspondant à la profession de traducteur et la preuve de leur inscription (à ce titre) à l'URSSAF, au moyen d'une attestation récente ou, dans le cas des personnes fonctionnant en société, tout autre document prouvant qu'elles sont en situation régulière.
- Les membres exerçant en qualité de traducteurs professionnels salariés fourniront une attestation précisant qu'ils exercent cette activité au sein d'une entreprise qui leur appartient et dont l'activité principale est la traduction.
- Les traducteurs exerçant en portage salarial doivent également justifier de leur inscription personnelle à l'URSSAF.

Si vous n'entrez pas le cadre de ces dispositions en raison du fait que vous exercez **exclusivement** dans le cadre judiciaire et que **l'intégralité de vos revenus d'expert traducteur interprète** entrent dans le cadre du Décret no 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public, votre adhésion est possible sous réserve d'avoir effectué et signé la déclaration sur l'honneur suivante :

Je soussigné(e) Madame /Monsieur* (Prénom NOM), *né(e) le* (date de naissance) *à* (commune de naissance) *et demeurant au* (adresse), *atteste sur l'honneur exercer ma fonction d'expert traducteur et/ou interprète exclusivement sur réquisition dans le cadre judiciaire et n'effectuer aucune mission dépassant ce cadre pour le compte de particuliers ou d'entreprises (y compris d'agences), avocats, huissier de justice, notaires ou autres officiers ministériels, etc.
J'ai connaissance des sanctions pénales encourues en cas d'exercice non déclaré et je m'engage à informer l'UNETICA de toute modification relative à l'exercice de mon activité expertale.

Déclaration sur l'honneur (*à recopier manuellement***)**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A (*lieu*) , le (*date*)

Signature :.....